

Définir une trajectoire

- [Définir une année de référence](#)
- [Définir des objectifs sur une année cible](#)

Définir une année de référence



Une trajectoire cohérente et significative au fil du temps requiert une première base de données représentative des performances de l'organisation avec laquelle se comparer d'année en année. Ce premier exercice est l'année de référence. Pour un suivi cohérent, les émissions de l'année de référence devront peut-être être recalculées en cas de changement structurel de l'organisation (acquisitions, cessions ou fusions).

Pour tout recalcul de l'année de référence, la base et le contexte doivent être explicités.

Les organisations doivent choisir comme année de référence le premier moment pertinent pour lequel elles disposent de données fiables. Idéalement, cela correspond à un exercice comptable.

Tout changement d'année de référence doit être justifié.

Définir des objectifs sur une année cible



Les objectifs à partir du plan de transition doivent être cohérents avec les objectifs de l'organisation. Ils seront également plus ou moins précis selon le projet réalisé (Bilan Carbone® ou Comptabilité Carbone Analytique).

Idéalement, ils doivent respecter une trajectoire cohérente avec l'objectif des Accords de Paris et les scénarios 1,5 et 2°C du GIEC. Des outils sont disponibles pour définir une trajectoire comme SBTi et la SNBC.

A défaut, la trajectoire peut également être définie selon le plan de transition accessible pour l'organisation, toujours dans l'objectif de se rapprocher un maximum des trajectoires d'objectifs mondiaux et nationaux.

En plus de la trajectoire d'émissions de GES, il est possible d'inclure dans les objectifs des trajectoires par unité d'œuvre (chiffre d'affaires, nombre de salarié, nombre de produit...) et des objectifs de réduction de quantité d'activité ou d'intensité carbone. L'objectif est alors défini en ratio d'émissions de GES par rapport à une autre mesure commerciale (unité d'œuvre). Les organisations utilisant un objectif d'intensité devront également déclarer les émissions absolues.

Les objectifs ne seront pas forcément les mêmes suivant les activités, équipes ou tout autre axe analytique sélectionné dans le projet de Comptabilité Carbone Analytique. Un objectif global, cohérent avec les autres trajectoires aux différentes échelles, sera à définir.

La trajectoire et les objectifs doivent être divisés par axe analytique afin d'être suivi à l'échelle de responsables (par équipe, activité...) ou de parties prenantes (clients, fournisseurs).

Pour une Comptabilité Carbone Analytique, le plan de transition doit être cohérent avec les objectifs définis par axe analytique.

